

L'essentiel

2025



Chères amies, chers amis,

En 2025, grâce à votre soutien, APF France handicap s'est mobilisée avec détermination pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap. Partout en France, une conviction nous guide : chacun doit pouvoir vivre librement, dignement, pleinement.

Vingt ans après la loi de 2005, le constat reste fragile. Trop d'obstacles demeurent. Alors, nous avons choisi d'agir. De février à mai, notre caravane « Liberté, Égalité, Accessibilité » a parcouru le pays pour sensibiliser et rappeler qu'une société accessible à toutes et tous est une nécessité.

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi nos combats : lutter contre les discriminations, favoriser l'accès à l'emploi, défendre une vie choisie et rendre le quotidien réellement accessible. Des actions concrètes, comme notre testing à l'embauche et notre plaidoyer pour des communes inclusives, ont permis de faire progresser les droits.

Partout en France, bénévoles, adhérents, salariés et personnes accompagnées s'engagent chaque jour. Et à leurs côtés, vous êtes essentiels. ■

Pascale RIBES

Présidente APF France handicap



Une année sous le signe de l'inclusion et du partage

Les faits marquants



FÉVRIER

À l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005,

des milliers de militants et de citoyens se rassemblent place de la République à Paris et dans toute la France. Dans la capitale, de nombreuses personnalités soutiennent la mobilisation et une projection laser illumine les lieux avec la participation des internautes connectés sur le site dédié

MARS

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes,

APF France handicap a souhaité mettre en lumière une réalité encore trop souvent ignorée : en France, être une femme en situation de handicap, c'est subir une double discrimination. Une occasion pour rappeler que APF France handicap aide quotidiennement des femmes en situation de handicap à sortir de l'isolement, à accéder à une formation, à un emploi et à défendre leurs droits.

JUIN

Avec plus de 3 700 participants à travers la France, le Festi'Run

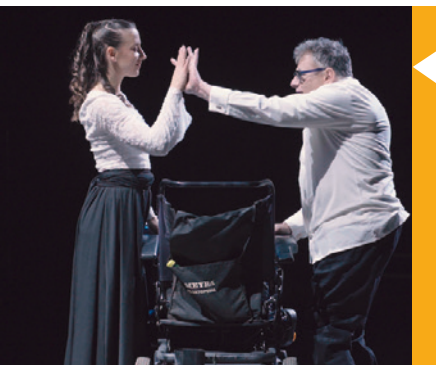
confirme son succès. À Paris-Vincennes, cette journée sportive et inclusive, parrainée par Yannick Noah et avec la participation de Mathieu Blanchard, mobilise 1 400 coureurs. 51 équipes issues de 43 entreprises participent au challenge connecté.



NOVEMBRE

Vingt artistes du foyer Terro Flourido d'APF France handicap

se produisent sur scène lors de la 4^e édition du Together Gala à Avignon. Joué devant 500 spectateurs, le spectacle a été entièrement chorégraphié et mis en scène par les apprentis danseurs, appuyés de danseurs et musiciens professionnels.



MAI

Parties de 60 villes, les Caravanes APF France handicap, rassemblant une centaine de véhicules

sillonnent les routes de France pendant quatre jours pour porter la voix des personnes en situation de handicap. Cette mobilisation itinérante associant bénévoles, militants et personnes accompagnées par APF France handicap, arrive le 15 mai à Paris pour célébrer la République inclusivelle dont la devise est : Liberté, Égalité, Accessibilité.



SEPTEMBRE

Le TechLab APF France handicap rappelle son rôle clé dans l'innovation inclusive

APF France handicap propose une soirée de cinéma et d'échanges autour de l'inclusion. Projection d'un court métrage et du film Mon inséparable et débats rythment cet événement soutenu par la Ville et le ministère de la Culture.

OCTOBRE

À Cannes, la première édition de La Belle Séance

APF France handicap est présente lors de cette étape inclusive du relais de la Flamme et Pascale Ribes participe à l'allumage du chaudron.



DÉCEMBRE

Pour changer le regard sur le handicap, les humoristes Éric & Ramzy

n'ont pas hésité à utiliser l'autodérision dans leur format vidéo populaire « Kiémito ». Franck Maille, représentant départemental APF France Handicap des Hauts-de-Seine, et Martin Petit se sont prêtés au jeu de l'émission qui montre comment l'humour peut être un levier d'inclusion.

Scannez-moi



Nous vous rendons des comptes

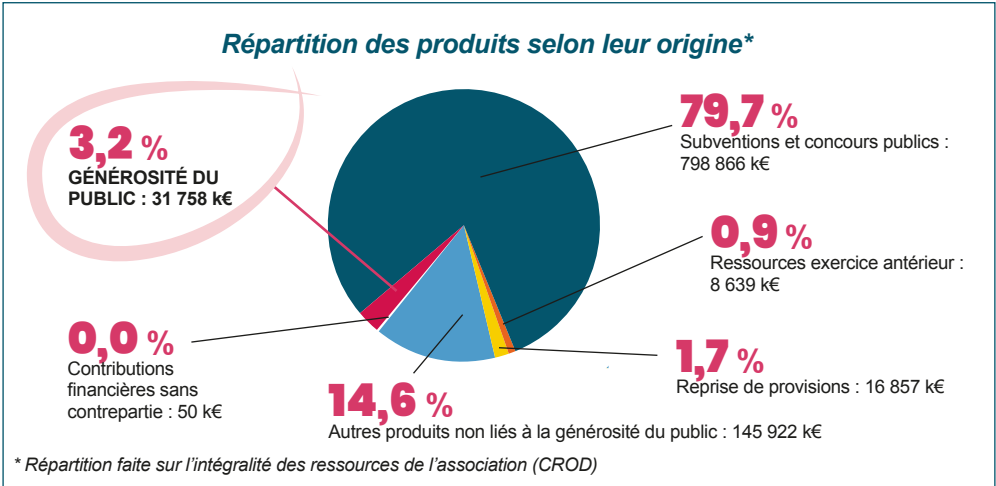
Origine des ressources

L'origine de nos ressources est variée, les fonds publics financent nos établissements médico-sociaux, les dons et legs financent à près de 58 % la vie de nos délégations. Cette ressource est essentielle à nos missions.

GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC : En 2025, grâce à votre fidélité et au soutien de nouveaux donateurs et testateurs, APF France handicap a collecté **31,8 M€** issus de la générosité du public (**38 % dons, 55 % legs, 5 % mécénat, 1 % cotisations**).

SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS : Ils proviennent pour la plus grande part des prix de journée ou dotation globale alloués à nos établissements médico-sociaux.

AUTRES PRODUITS : Cette rubrique enregistre principalement les ventes et prestations de nos établissements de travail adapté et protégé.



REPRISE DE PROVISIONS : Elles proviennent essentiellement de nos établissements et services médico-sociaux.

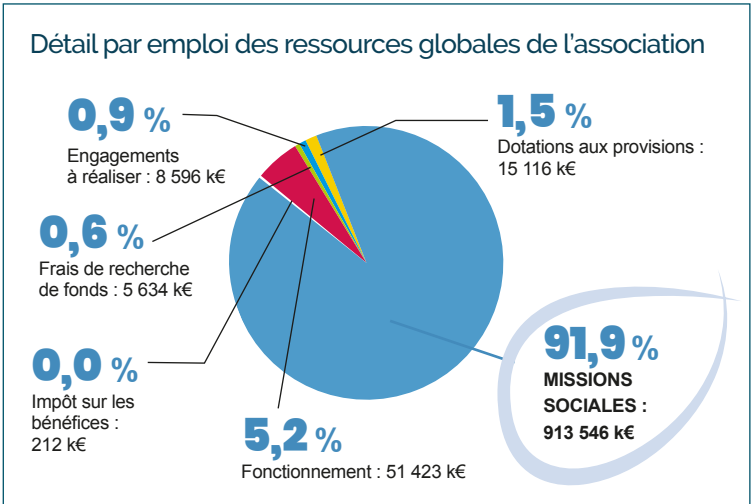
UTILISATION RESSOURCES ANTÉRIEURES : Cette rubrique enregistre la part des ressources collectées au cours des années antérieures, affectées à un objet précis et utilisées en 2025.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS CONTREPARTIE : Il s'agit de fonds alloués par des organismes privés qui ne sont pas des dons ou legs, ni la contrepartie de prestations de service.

Emploi des fonds reçus

Les **frais de recherche de fonds** représentent **5,63 M€** du total de nos charges soit **18 %**, rapporté au total des ressources collectées auprès du public. Ils comprennent principalement les frais d'appel à la générosité du public (envoi d'appels à dons, organisation de manifestations et d'événements de collecte, développement des legs), les frais de traitement des dons, des legs et les frais de recherche d'autres fonds privés comme le mécénat.

Les **frais de fonctionnement** concernent les frais généraux de notre service informatique et de notre siège national qui anime et contrôle l'ensemble de nos structures d'action sociale et de militance. Les frais de fonctionnement représentent **5,2 %** du total de nos charges. Les dons et legs utilisés en 2025 ont été affectés au fonctionnement à hauteur de **5,5 M€**.



Zoom sur les principaux emplois des ressources issues de la générosité du public :

44 % des emplois de fonds financés par les dons et legs concernent les missions sociales, **18 %** les frais de recherche de fonds et **38 %** les frais de fonctionnement.

Notre bilan simplifié

ACTIFS (en milliers d'euros)	2025	2024
Frais d'établissement	262	189
Actif immobilisé	315 797	320 321
Actif circulant	319 180	295 013
Autres	1 947	2 052
Total actif	637 186	617 575

PASSIF (en milliers d'euros)	2025	2024
Fonds propres	174 757	164 558
Fonds dédiés et fonds reportés	139 260	142 065
Provisions pour risques et charges	35 183	40 837
Dettes	287 987	270 576
Total passif	637 186	618 035

POLITIQUE DE RÉSERVES

Les réserves de l'association proviennent essentiellement des fonds laissés à disposition par les pouvoirs publics dans nos établissements et services médico-sociaux, soit pour des projets d'investissement, notamment immobiliers, soit pour faire face à leur besoin de trésorerie. Les

fonds issus de la générosité du public (dons et legs) sont très majoritairement utilisés pour nos activités (en particulier militantes ou de lien social) lors de l'année de la collecte et ne sont affectés en réserve que lorsqu'ils ont été collectés pour un investissement spécifique ou lorsque la structure bénéficiaire du don ou legs n'a pas de pertes antérieures.

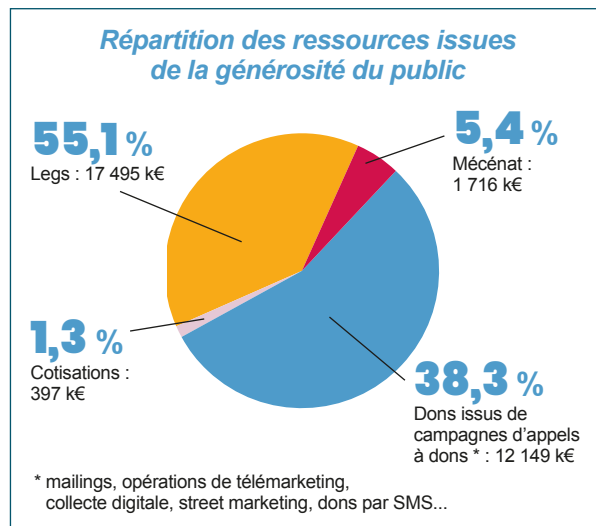
ZOOM sur vos dons et legs

Les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés pour nos **délégations**, dont la vocation est plus précisément de défendre au plan local les droits des personnes en situation de handicap et d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement.

Nos délégations départementales bénéficient de 58,4 % des ressources issues de la générosité du public collectées en 2025, et le siège national en reçoit 39,1 % pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association.

En 2025, la générosité de nos **120 000** donateurs nous a permis de collecter **12,1 M€** de dons. Ce soutien est primordial pour nous permettre d'agir au quotidien et localement aux côtés des personnes en situation de handicap.

Au-delà des dons que vous nous faites parvenir à travers nos messages d'appel à votre générosité, de nombreux temps forts de mobilisation vous ont permis de nous manifester votre engagement fidèle.



En 2025, nous avons régularisé **117** contrats d'assurances vies. Par ailleurs, l'association a accepté **58** nouveaux dossiers de legs émanant de testateurs qui ont souhaité transmettre tout ou partie de leur patrimoine à notre association.

RÉPARTITION DE NOS EMPLOIS PAR MISSIONS SOCIALES en 2025*

* Répartition faite sur l'intégralité des ressources de l'association (CROD)

33,75 % Hébergement et activités sociales : 308 314 k€

11,10 % Accompagnement à domicile : 101 441 k€

0,49 % Formation : 4 439 k€

28,34 % Établissements pour enfants et ados : 258 915 k€

3,22 % Accueil, défense des droits, loisirs : 29 414 k€

0,28 % Séjours de vacances : 2 575 k€

19,66 % Travail adapté : 179 561 k€

3,11 % Établissements de santé : 28 429 k€

0,05 % Communication relative aux missions sociales : 458 k€

Nous avons mis en place un dispositif d'évaluation de la qualité des prestations rendues dans notre secteur médico-social

Votre don fait notre force

DONNER À APF FRANCE HANDICAP : CHAQUE GESTE COMPTE

APF France handicap accompagne et défend les personnes en situation de handicap et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. C'est grâce à vos dons que nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits.

Scannez-moi



UN GRAND MERCI À TOUS NOS DONATEURS, TESTATEURS, MÉCÈNES ET PARTENAIRES QUI ONT RENDU POSSIBLES CES ACTIONS EN SOUTIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DURANT CETTE ANNÉE 2025.



APF France handicap est agréée depuis 1991 par le Don en confiance, organisme indépendant qui contrôle les associations. Notre agrément a été renouvelé pour 3 ans en 2025.

APF France handicap s'est engagée à respecter la charte de déontologie du Don en confiance (fonctionnement statutaire, gestion désintéressée, rigueur de la gestion, transparence financière).

APF FRANCE HANDICAP EST CONTRÔLÉE

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD CREATIS, commissaires aux comptes. En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-Emploi, Jeunesse et Sports,...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur. Toutes les informations contenues dans ce document sont issues des rapports annuels et financiers 2025, disponibles sur le site de APF France handicap :

www.apf-francehandicap.org

Scannez-moi



Le compte d'emploi des ressources (CER) fait paraître uniquement les rubriques relatives à la générosité du public. À travers ce tableau, vous pourrez apprécier la ventilation entre les origines des ressources issues de la générosité du public dans la partie « Ressources » et leur utilisation dans la partie « Emplois ».

La vision globale du modèle économique de l'association ainsi que la place de la générosité du public dans celui-ci, sont quant à elles lisibles dans le compte de résultats par origine et destination (CROD). Vous pourrez y découvrir l'intégralité des produits et des charges de notre association.

Le compte d'emploi des ressources (CER)

Ci-dessous, le nouveau modèle de CER, il met exclusivement en lumière les emplois et les ressources issus de la générosité du public :

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	13 756 896 €	15 297 893 €	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	31 757 773 €	30 453 457 €
1.1 Réalisées en France	13 756 896 €	15 297 893 €	1.1 Cotisations sans contrepartie	397 463 €	409 784 €
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 494 899 €	6 117 744 €	- Dons manuels	12 149 310 €	13 125 169 €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 432 737 €	6 048 059 €	- Legs, donations et assurances vie	17 494 768 €	15 107 782 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	62 162 €	69 686 €	- Mécénat	1 716 232 €	1 810 722 €
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 675 196 €	7 440 877 €	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
TOTAL DES EMPLOIS	30 926 992 €	28 856 514 €	TOTAL DES RESSOURCES	31 757 773 €	30 453 457 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	69 566 €	430 239 €	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	282 275 €	76 423 €
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 043 489 €	1 243 127 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	32 040 048 €	30 529 880 €	TOTAL	32 040 048 €	30 529 880 €
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2025	2024			
EN DÉBUT D'EXERCICE	2 485 655 €	1 242 528 €			
EN FIN D'EXERCICE	3 529 144 €	2 485 655 €			

Le compte de résultats par origine et destination (crod)

Le tableau ci-dessous (CROD), quant à lui, vous propose une lecture de l'intégralité de notre modèle économique, vous constaterez que la générosité du public représente 3,2 % de l'intégralité de nos ressources. Ces 3,2 % financent 58,4 % de la vie de nos délégations. Le résultat est particulièrement dégradé cette année.

Cela provient d'une insuffisance de financements alloués par les pouvoirs publics pour les mesures de revalorisations salariales consécutives au Ségur de la Santé. Cela provient également d'un fort impact de l'inflation en 2025 et d'une conjoncture économique atone pour nos entreprises adaptées.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC dons, legs, mécénat	31 757 773 € 31 360 310 €	31 757 773 € 31 360 310 €	30 453 457 € 30 043 673 €	30 453 457 € 30 043 673 €
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC dont 2544 € de cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises	145 974 921 €		163 197 621 €	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	798 865 846 €		773 174 557 €	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	16 856 546 €		16 097 552 €	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	8 639 392 €	282 275 €	7 918 287 €	76 423 €
TOTAL	1 002 094 477 €	32 040 048 €	990 841 475 €	30 529 880 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	913 545 899 €	13 756 896 €	916 225 076 €	15 297 893 €
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 633 723 €	5 494 899 €	6 363 045 €	6 117 744 €
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	51 422 923 €	11 675 196 €	45 849 350 €	7 440 877 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	15 115 690 €		32 717 803 €	
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	211 665 €		257 663 €	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	8 596 309 €	69 566 €	11 056 306 €	430 239 €
TOTAL	994 526 208 €	30 996 558 €	1 012 469 242 €	29 286 753 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	7 568 269 €	1 043 489 €	- 21 627 767 €	1 243 127 €

Une gouvernance participative au plus près des personnes en situation de handicap et de leurs familles

APF France handicap, c'est un réseau national de proximité de plus de 500 structures, engagées au quotidien, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Notre force repose sur l'action de nos 96 délégations sur le terrain, et celle de nos 12 500 bénévoles qui œuvrent chaque jour à leurs côtés.

Un modèle socio-économique unique

Notre force, c'est aussi le modèle socio-économique d'APF France handicap unique et original en Europe.

Nos missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et défendre les personnes en situation de handicap et leur famille, sont **financées par la générosité du public**. Sans votre appui, nous ne pourrions pas agir dans la proximité.

Les réponses apportées par les établissements médico-sociaux qu'APF France handicap gère sont, quant à elles, **subventionnées par l'État et les départements**.

Ainsi, grâce à ces financements, qu'ils soient privés ou publics, APF France handicap intervient dans tous les domaines au niveau de la vie quotidienne, nationale, régionale et départementale, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

La co-construction comme maître-mot de notre projet associatif

Fondée sur un fonctionnement démocratique, la gouvernance d'APF France handicap a toujours favorisé l'expression et la participation de ses adhérents pour définir ses grandes orientations. La voix des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ainsi que celle de l'ensemble des acteurs de l'association est ainsi entendue dans la prise de décisions.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, élu par les adhérents, est chargé de conduire les grandes orientations d'APF France handicap définies lors de l'Assemblée générale.

Il est composé de **24 administrateurs** dont **18 personnes en situation de handicap** et **6 parmi les autres membres** de l'association dont au moins **2 membres des familles**. Son bureau est élu par les administrateurs. Pour mener à bien ses missions, le conseil d'administration s'appuie sur différentes commissions et groupes de travail associant les membres du réseau.

Crédits photos : J. Deya - DR

APF France handicap en 2025, c'est :



1
siège national



478 structures
d'accompagnement
réparties sur **46** territoires



12 500 bénévoles
dont **6 500** réguliers



12
directions régionales



17 317 adhérents
dont **510** élus dans des
conseils de département
et de région



14 954 salariés



96 délégations



120 000 donateurs
dont **31 000** réguliers